

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2019

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 7 juin 2019 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme GONOD Pascale, Mme GAFFET Muriel, Mme FLAVIGNY Ghislaine, M CROUZET André

Absents : Mme DELAY Marie-Anne, M REYNAUD Guillaume, M MEGER Jean-Luc, M FAYAD Ghassan, M SCHMITT Yann

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GAFFET Muriel a été nommée secrétaire

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 11 avril 2019. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

### URBANISME

Pas de préemption sur les DIA 464 et 465

### CCPG - transfert de compétences

#### REPORT DE LA DATE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD AU 1ER JANVIER 2026 (délib 2019-583)

Monsieur le Maire explique que la situation actuelle de la CCPG et des communes membres ne permet pas de passer sereinement au transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. De ce fait, toutes les communes de la CCPG sont invitées à délibérer pour reporter la date de ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil délibère à l'unanimité et approuve ce report.

### MEDIATHEQUE

- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (Région) - Projet : RDV en Bibliothèque 2019 : contes scientifiques (délib 2019-584)

A CAPELLI expose le projet RDV en bibliothèque autour des contes scientifiques et sollicite le Conseil pour lui permettre de demander les subventions auprès de la DRAC.

Le Conseil délibère à l'unanimité et accepte cette démarche.

Monsieur le Maire et le Conseil demande à A CAPELLI en charge de ce volet de poursuivre ce dossier.

- PROJETS D'ANIMATION

A CAPELLI développe auprès du Conseil le projet proposé par M. Azoulay consistant en la projection de films tous les mois. Ce projet implique l'achat de matériel afin de permettre sa longévité. Le Conseil valide l'achat de deux enceintes et d'un lecteur pour un montant d'environ 1000€ HT.

- ASSOCIATION GALOPINS-GALOPINES

L'association Galopins-Galopins qui s'occupaient de la crèche d'Estézargues avant son passage à la CCPG, souhaite proposer des animations auprès de la jeunesse (3 à 11 ans). Certaines activités

ont déjà pu être réalisées à Estézargues (loisirs créatifs) et à Domazan (vidéoprojection).

L'association est en recherche de bénévoles.

Un partenariat avec la médiathèque pour d'autres animations que des vidéoprojections pourraient aboutir.

### **DECLARATION DE LA PARCELLE AD 243 APPARTENANT à MADAME Monique GALLON EN ETAT d'ABANDON MANIFESTE et D'EN POURSUIVRE l'EXPROPRIATION (délib 2019-585)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'affaire en cours sur la parcelle AD 243 en état d'abandon manifeste et requiert son autorisation pour poursuivre cette démarche légale.

Le Conseil délibère à l'unanimité, et demande à Monsieur le Maire de poursuivre cette affaire.

### **ASSAINISSEMENT - Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS) 2018 (délib 2019-586)**

Après exposé du RPQS 2018 par Monsieur le Maire, le Conseil valide le document à l'unanimité.

### **FINANCES et DEVIS**

Monsieur le Maire propose au Conseil des devis comparatifs dans différents domaines :

- Pour le gaz de la mairie et l'école, le Conseil retient l'offre de ENDESA proposée par le comparateur SELECTRA pour un coût estimé à 9 037€HT par an soit un gain d'environ 1 500€ (délib 2019-587)
- Pour les panneaux photovoltaïques sur le toit du foyer, sur les 3 devis reçus, le Conseil retient l'offre de INOVA pour un montant de 13 666.67€HT (délib 2019-588)
- Pour le Crossfit, l'offre de Premier's France, FreeTness Energy est sélectionnée pour un montant de 12 427€ HT + pose de 4 190€HT. Il est rappelé qu'une subvention de la Région de 5 000€ est accordée (délib 2019-589)
- Pour l'onduleur de la mairie, le devis de M. JALLOIS est accepté pour un montant de 597.86€

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Marché nocturne**

P GONOD rappelle que le marché nocturne se déroulera le lundi 1<sup>er</sup> juillet.

#### **Travaux de fossé**

JB MANGIN explique au Conseil les travaux sur le fossé au bout de l'impasse des Grenaches qui permettra un meilleur écoulement des eaux.

#### **Foyer**

L SENOT explique au Conseil les travaux d'installation de rangement dans l'ancienne bibliothèque, à l'étage du foyer afin de permettre aux associations d'avoir un espace dédié pour le rangement de leurs affaires.

#### **Médiathèque**

A CAPELLI rapporte au Conseil la demande l'association Plaisir de Lire pour mettre des roulettes sous le deuxième meuble « documentaires » initialement prévu dans le courrier de demande, afin de permettre une meilleure mobilité dans la médiathèque.  
Le Conseil donne son accord.

### **Projet ARGAN**

L DONNET sensibilise le Conseil au projet ARGAN en cours d'enquête publique sur la commune de Fournès

Il rappelle que l'emploi est une priori sur notre territoire. Ainsi, compte tenu de son implantation en bordure de la sortie d'autoroute, il souligne que ce projet ne peut pas nuire outrageusement au paysage plus que ne le fait l'autoroute actuel.

Egalement, la qualité des emplois n'a pas nécessairement vocation à être qualifiée (pour autant parmi les emplois il y aura forcément des emplois qualifiés sur le site) ce qui répond au volant de la demande d'emploi sur notre territoire.

D'autre part, considérant que la CCPG reste la seule alternative pour DOMAZAN pour conserver un service de proximité à échelle locale durable, et relativement à l'économie de celle-ci, ce projet permettra d'apporter une contribution limitant les baisses de services et d'envisager le maintien de notre collectivité communautaire.

Sur les propos relatifs aux aspects fiscaux et conditions de travail dénoncés par les détracteurs, Monsieur le Maire souligne que cela concerne les services de l'état dont c'est la compétence.

Il insiste sur le fait que trop souvent dans les enquêtes publiques, seuls les gens qui sont contre s'expriment. En ce sens, il invite le Conseil à porter ses remarques sur le registre d'enquête publique en cours rappelant que les contributions peuvent ou pas être anonymes :

<https://www.registredemat.fr/Centre-de-tri-de-colis-ARGAN-Fournes>

Le Conseil après discussion, approuve ces propos et conclut qu'il vaut mieux avoir ce projet sur notre territoire, plutôt qu'à notre porte en ayant toutes les nuisances.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.*

*Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*